

Hôpital de la CITADELLE
Boulevard du XII^{ème} de Ligne, 1
B-4000 LIEGE
Tel +32 4 321 65 75
Fax +32 4 321 66 57
Web <http://www.cpma-ulg.be>

PROTOCOLE DE TRANSFERT DES EMBRYONS CONGELES EN CYCLE NATUREL

1. Le premier jour de votre cycle (premier jour des règles)

Téléphonez à l'infirmière (+32 4/321 65 75) pour vous inscrire et obtenir un rendez-vous pour une prise de sang et une échographie qui se feront aux environs du 12^{ème} jour de votre cycle.

Indiquez-lui le traitement d'induction de l'ovulation que vous suivez :

- Cycle spontané
- Cycle stimulé
 - Létrozole** : cp par jour du 3^{ème} ou 7^{ème} jour du cycle (sous réserve signature consentement)
 - GONAL-F** Ul. /J du 2^{ème} au 12^{ème} jour du cycle (entre 18h et 20h30)
 - MENOPUR**Ul. /J du 2^{ème} au 12^{ème} jour du cycle (entre 18h et 20h30)

Il vaudra également poursuivre la prise des vitamines pré-conceptionnelles à base d'**acide folique**.

Assurez-vous que votre **formulaire d'accord préalable** à la décongélation d'embryons cryopréservés nous est bien parvenu. Ce formulaire doit être cosigné par les deux auteurs du projet parental s'il y a lieu et complété à chaque nouvelle tentative de transfert d'embryons congelés.

Aucune décongélation ne sera effectuée sans ce document !

Le CPMA peut limiter le transfert à seul embryon dans certaines circonstances afin de diminuer les risques de grossesse multiple.

2. Le suivi du cycle

2.1. Suivi par échographie et prise de sang

Le 1^{er} contrôle aura lieu aux environs du 12^{ème} jour de votre cycle, à la date indiquée par l'infirmière.

2.1.1. Si le suivi est réalisé dans notre Centre

Au jour et à l'heure qui vous ont été fixés (entre 7h30 et 8h45), présentez-vous au CPMA, route 473. Vous y bénéficierez d'une prise de sang suivie d'une échographie par voie vaginale.

N'oubliez pas de vous présenter préalablement aux guichets de Gynécologie du 4^{ème} étage (route B459) ou à la borne pour recevoir les **étiquettes d'identification nécessaires**.

Dans l'après-midi, les infirmières vous contacteront pour vous communiquer la suite du traitement, vous pourrez également consulter votre application de prescription en ligne (PEL).

2.1.2. Si le suivi est réalisé à l'extérieur

Prenez contact avec le gynécologue qui vous suivra.

Au jour indiqué par l'infirmière coordinatrice, faxez au +32 4 321 66 57 ou envoyez par mail à l'adresse cpma@citadelle.be vos résultats d'examen échographique et de prise de sang **avant 13h**.

La suite du traitement vous sera communiquée lorsque vous téléphonerez à l'infirmière, entre 14h30 et 16h30 (+32 4 321 65 75) ou via l'application PEL.

3. Décision suite à ces résultats

Deux possibilités peuvent se présenter :

- Soit poursuivre le traitement et refaire les examens sanguin et échographique à la date qui vous sera indiquée ;
- Soit faire l'injection, **à l'heure qui vous sera indiquée** : **Ovitrelle**® seringue pré remplie, par voie sous cutanée.

Il vous sera également demandé de débiter la progestérone quelques jours avant le transfert embryonnaire afin de soutenir l'implantation. Dans votre cas, il s'agit de :

- Utrogestan® vaginal** : 3 x 1 ovule/jour par voie vaginale (1x/8h)
- Amelgen® vaginal** : 2 x 1 ovule/jour par voie vaginale (1x/12h)
- Inprosub®** (ou Progiron® en France) : 1 injection par voie sous-cutanée/jour

4. Le jour du transfert de l'embryon

Présentez-vous à la date et heure convenues au CPMA (route B474). Il est important d'avoir la **vessie pleine** pour votre transfert car cela permet d'avoir une meilleure visualisation à l'échographie par voie abdominale réalisée lors du transfert.

La présence, s'il y a lieu, des deux auteurs du projet parental **munis de leur document d'identité ainsi que de la carte RI Witness**, est nécessaire lors du transfert embryonnaire. Si pour une raison de force majeure, votre conjoint ou compagne ne peut vous accompagner, il est impératif que vous soyez en possession de sa **carte d'identité**.

Aucun transfert d'embryon(s) congelé(s) ne sera effectué sans ces documents !

5. Après le transfert de l'embryon

Le traitement par progestérone, visant à favoriser l'implantation des embryons, sera à poursuivre après le transfert.

!! Si un traitement particulier vous a été prescrit suite à un bilan de réceptivité endométrial, celui-ci doit être scrupuleusement respecté !!

6. Le test de grossesse

Environ 14 jours après le transfert des embryons, un test de grossesse sera effectué dans notre centre ou dans un laboratoire d'analyses médicales agréé proche de chez vous, n'oubliez pas dans ce cas de nous communiquer le résultat : soit par FAX au 00 32 4 321 66 57 soit par mail : cpma@citadelle.be.

Si le test est négatif, arrêtez le traitement par progestérone et attendez la survenue des règles pour éventuellement vous réinscrire pour un nouveau transfert d'embryon(s) congelé(s).

Si le test est positif, SURTOUT NE PAS INTERROMPRE LE TRAITEMENT.

Deux échographies de contrôle de votre grossesse débutante seront réalisées, aux environs des 23^{ème} et 30^{ème} jours après le transfert des embryons. Les dates seront fixées par les infirmières au moment du test de grossesse.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de votre attention.